
DATE : 13/10/2025

EXPÉDITEUR
Maxime VERSINI

DIRECTION / SERVICE
ENVIRONNEMENT / Environnement
Sports Nature

REFERENCE
O:\DROME\DIRENVI\3_Envi\3.5_Nucleaire\1-CLI\7-CLIGEET\5-Séances plénaires\2025\PlenRS1_02072025\CR\Proj et_CR_Pleniere_CLIGEET_020725.docx

CONTACT : Maxime VERSINI

TEL : 04 75 79 81 53

COURRIEL : mversini@ladrome.fr

PIÈCES JOINTES

Supports ASN / EDF / ORANO/
Préfecture de la Drôme / CLIGEET

Feuilles d'émargements membres et partenaires

DESTINATAIRE(S)
Mesdames et Messieurs les membres et invités de la Commission Locale d'Information des Grands Équipements Énergétiques du Tricastin

COPIES
Marie-Pierre MOUTON, Présidente de la CLIGEET

Franck LAUGIER, Directeur de Cabinet

Éric PHELIPPEAU, Vice-président, chargé de la transition écologique, de la protection de la nature et des paysages, de la biodiversité et de l'environnement

S/ COUVERT
Isabelle POCHELON, Cheffe de service [Visé](#)
Environnement Sports Nature

Laurent TROUILLET, Directeur Environnement [Visé le 11/12/25](#)

Valérie BÉRANGER, Directrice Générale Adjointe Aménagement [Visé le 15/12/25](#)

OBJET
Séance plénière de la CLIGEET du 02/07/2025

COMPTE-RENDU DE REUNION

PRESENTS : 22 membres (quorum fixé à 21) et 18 invités. Listing en pièce-jointe

EXCUSES : 11

Marie-Pierre MOUTON : introduit la séance (quorum finalement atteint, fixé à 21 membres) en saluant la nouvelle Sous-préfète de Nyons, arrivée il y a peu mais qui connaît bien la Drôme et l'Ardèche puisqu'elle a œuvré sur ces territoires. Salue également Mme REYNAUD qui vient de rejoindre le cabinet de M. le Préfet en tant que directrice adjointe. Salue les représentants de la nouvelle Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) Paul DURLIAT, Eric ZELNIO et Cathy DAY. Salue aussi les exploitants avec Cédrick HAUSSEGUY et ses équipes pour EDF et Pascal TURBIAULT et Eric BURGER pour Orano. Accueille enfin deux nouveaux membres de la CLIGEET en la personne de Sylvie GUENASSIA pour les Amis de la Terre et Nathalie FARANDEAU pour Ma Zone Contrôlée.

En plus des bilans habituels des contrôles réalisés en 2024, l'ASNR présentera sa nouvelle organisation, issue de la fusion de l'ASN et de l'IRSN, avec un focus sur les modalités de publication des avis d'expertise. La Préfecture de la Drôme proposera un retour sur l'exercice de crise qui s'est déroulé en novembre 2024. La CLIGEET a souhaité donner du temps à ce Retour d'Expérience (RETEX) car c'est un exercice qui a lieu tous les 5 ans. De plus, 5 observateurs de la CLI étaient présents au Centre Opérationnel Départemental (COD). La CLI a un attachement fort à la sûreté maximale des installations nucléaires, mais elle regarde aussi l'organisation de la réponse opérationnelle en cas de crise par l'Etat. Le législateur ne dit pas autre chose lorsqu'il prévoit la consultation de la CLI en cas de révision du PPI, comme cela a été le cas en 2019 lors de l'extension du périmètre de 10 à 20 kilomètres autour de la centrale.

1 – Actualités de la CLIGEET

1.1 Présentation du rapport d'activité et du rapport budgétaire de l'année 2024 – Maxime VERSINI (cf. support en PJ)

Marie-Pierre MOUTON : soumet au vote le rapport d'activité 2024 qui est adopté à l'unanimité.

1.2 Point sur l'avancement du prévisionnel d'activité de l'année 2025 – Marie-Pierre MOUTON et Maxime VERSINI (cf. support en PJ)

➤ Focus sur les visites de site dédiées à la surveillance environnementale

Marie-Pierre MOUTON : donne la parole à Bruno CATOEN qui a participé à la visite du site EDF le 25 mars 2025 et Xavier MARQUOT qui a participé à la visite d'Orano le 02 avril 2025.

Bruno CATOEN (CFDT) : la délégation de la CLIGEET était composée de 3 élus, 3 représentants des associations de protection de la nature et de l'environnement, un représentant syndical, une représentante de l'ARS et le chargé de mission de la CLIGEET. La visite a duré 3 heures. À la suite des formalités d'accès, nous avons eu une présentation en salle de la surveillance de l'environnement : gestion des effluents liquides et gazeux, équipes en charge du suivi environnemental, livrables de la surveillance. Les membres de la CLIGEET ont pu poser leurs questions à des professionnels représentants les différents secteurs de la surveillance de l'environnement. Ils ont répondu à toutes les questions posées, il n'y a pas eu de questions taboues. Ensuite, il y a eu la visite du laboratoire environnement, et d'une station aérosol. Nous avons aussi observé un prélèvement dans la nappe géotechnique puis le parcours s'est terminé par la zone des réservoirs KER, SEK et SEO. Là aussi, toutes les questions ont eu des réponses. Nous n'avons pas pu visiter la station multi paramètres rejets par manque de temps, malheureusement imputable aux retards de certains membres de la délégation de la CLIGEET, et vu les nombreuses questions posées. Remercie EDF et tous les professionnels qui sont intervenus pour cette visite très intéressante et très riche.

Xavier MARQUOT (CC Pays d'Orange) : la délégation de la CLIGEET pour la visite Orano était constituée de 5 personnes. A partir de l'exécution des formalités d'accueil, nous avons été accueillis par le directeur du site, M. Pascal TURBIAULT, qui a présenté les activités du site. Il y a eu ensuite une visite en bus in situ de l'ensemble de la plateforme Orano et ses installations, notamment l'usine Georges Besse 2, les terrains où sont entreposées les matières et également les tours d'aéroréfrigérants en début de démolition. Le tout commenté par M. BURGER et CREST. Puis la CLI a visité le laboratoire environnement où sont analysés les prélèvements d'air, les prélèvements d'eau... Pour finir cette visite de 4 h environ, le parcours prévoyait d'aller à l'extérieur du site voir une station multi paramètres automatique. La visite était très intéressante et s'est faite en transparence.

Marie-Pierre MOUTON : remercie les membres pour leur témoignage. Elle observe qu'ils témoignent d'une satisfaction certaine. Elle remercie les 2 exploitants qui se mobilisent pour accueillir les délégations de la CLI. Les échanges ont été nombreux et denses. C'est une expérience à renouveler. Cela demande du temps en organisation mais la satisfaction qui en émane encourage à poursuivre dans cette direction. Peut-être que l'ASNR pourrait prendre des membres de la CLI pour accompagner des visites d'inspection et continuer ainsi à parfaire cette façon de pouvoir échanger.

Paul DURLIAT (ASNR) : possible au second semestre, en lien avec les exploitants bien sûr, notamment avec EDF : l'arrêt de la tranche 3 peut permettre une « inspection de chantier » avec 2 personnes de la CLI.

Pascal TURBIAULT (Orano) : ces visites permettent de montrer notre activité. Elles permettent de rencontrer les gens qui travaillent au quotidien et donner une autre dynamique à nos échanges. Orano s'attache à recevoir au mieux les membres de la CLIGEET et à donner du sens à ces moments.

2. Présentation de la nouvelle Autorité de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection (cf. support en PJ)

Paul DURLIAT (ASNR) : *(diapo 2)* l'ASNR est une nouvelle autorité administrative indépendante créée le 1^{er} janvier 2025, fruit de la fusion de l'ASN et de l'IRSN à la suite d'une loi votée en 2024. Compte tenu du calendrier de mise en œuvre assez contraint, le collège de l'ASNR a fait un choix prudent avec la fusion des fonctions supports (RH, communication) et une juxtaposition des entités métiers. Les réflexions se poursuivent pour définir une organisation future plus aboutie avec une mise en place à l'horizon 2026. L'accent a été mis fin 2024 début 2025 sur la continuité des activités de l'ASNR, avec notamment la mise en place d'une organisation de crise opérationnelle dès le 1^{er} janvier.

Le panel des missions de l'ASNR (diapos 3 à 5) est très large. Elle assure le contrôle des installations mais elle a également des missions d'expertise, de recherche, de formation et d'informations des publics. L'ASNR a conservé des missions en matière de réglementation, de conseil, d'avis au gouvernement sur des sujets très techniques. Elle possède aussi des entités d'expertise dans tous les domaines qui touchent au nucléaire et des activités de recherche qui doivent alimenter l'expertise et la capacité de décision en s'appuyant sur les plus hauts standards scientifiques. Ensuite, il y a les missions d'intervention en situation d'urgence radiologique : l'ASNR a un centre de crise unique à Fontenay-aux-Roses qui a été testé dès 2024, notamment lors de l'exercice à Tricastin. Enfin, l'ASNR conserve des missions d'information et de dialogue et des missions de formation avec une université pour former des personnels. Soit 7 grandes missions au total.

En termes d'implantation en France (diapo 6), les 11 divisions territoriales « ex ASN » en charge du contrôle demeurent avec Lyon pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'ASNR dispose également des installations d'expertise et de recherche « ex IRSN » : le laboratoire des Angles vers Avignon, Cadarache ... Enfin, le siège social est à Montrouge.

En termes de gouvernance (diapo 7), le collège de l'ASN est aujourd'hui le collège de l'ASNR avec un Président, Pierre-Marie ABADIE, et 4 autres commissaires. Ils ont tous un mandat de 6 ans non renouvelable, à temps plein, ce type de gouvernance contribuant au caractère indépendant de l'autorité.

En termes de chiffres (diapos 8 et 9), le budget est de 380 millions d'euros avec plus de 2 000 personnes travaillant sur des missions très larges qui vont de l'inspecteur au doctorant. Pour l'activité 2024, quelques chiffres également : 1 800 inspections, 400 avis d'expertise et un certain nombre de brevets.

Focus sur la publication des avis d'expertise (diapos 11 et 12) et les modalités de publication. Le cadre général est inscrit dans la loi du 21 mai 2024 qui crée ASNR : la loi dit que le règlement intérieur devra expliquer comment sont publiés les avis d'expertise et prévoit dans le cas général une concomitance entre la publication des décisions et des avis d'expertise sur lesquels les décisions s'adossent. Le règlement intérieur de l'ASNR prévoit donc bien une publication simultanée de l'avis d'expertise et de la décision associée, dans le cas général.

Il existe des exceptions (diapos 13 et 14). Dans le cas d'instructions longues, par exemple Cigéo, l'ASNR n'attend pas la décision pour publier les avis liés. Il en est de même pour les avis qui ne font pas l'objet d'une décision. Enfin, dans le cas de projets de décision soumis à consultation du public, l'avis d'expertise sera publié lors de la consultation pour la bonne information du public.

Les avis d'expertise et décisions sont publiés sur le site de l'ASNR, dans le bandeau expertise.

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : rappelle que le choix de la fusion ASN/IRSN n'est pas un choix des deux entités mais un choix politique exprimé dans une loi dont l'objectif était de fluidifier les processus de décision. Or, fluidifier c'est aller plus vite sur des sujets techniques, complexes et peut-être passer à côté de certains sujets ou moins bien les traiter. C'est pourquoi les associations ont eu l'occasion de s'exprimer contre ce choix. J'ai une nostalgie par rapport à l'ancien système : il y avait un socle fort, reconnu mondialement, avec d'un côté l'expertise, de l'autre côté la décision. Les citoyens avaient deux interlocuteurs et pouvaient s'adresser à l'un et à l'autre, chacun dans son domaine de compétence. Aujourd'hui les deux se confondent et les associations ne peuvent plus s'approprier et questionner l'expertise avant la prise de décision.

Que devient l'ASND (Autorité de Sûreté Nucléaire Défense) en charge de l'INBS (Installation Nucléaire de Base Secrète) de Tricastin ? Chaque année, nous nous réunissons lors de la Commission d'Information de cette INBS avec des échanges et situations ubuesques, liées à l'historique. Cela mériterait une remise à plat. Enfin, le Président de l'ASNR, Pierre-Marie ABADIE, a été directeur de l'ANDRA. C'est donc un exploitant du nucléaire et le retrouver Président du collège ASNR, c'est comme si on mettait EDF ou Orano, c'est choquant. L'ASNR devra instruire des projets comme Cigéo, portés par l'ANDRA. Il y a un conflit d'intérêt au plus haut-niveau sur un poste très important. Par le passé, chaque Président a marqué son territoire et permis à l'ASN d'avoir une légitimité auprès des citoyens. Or, cette nomination délégitime l'ASNR.

Bruno CATOEN (CFDT) : la CFDT s'est opposée à cette fusion car elle était attachée à la séparation de l'expertise et des avis formulés par l'autorité de sûreté. Nous pensons encore que cette réforme fait peser un risque sur l'organisation de la sûreté et de la radioprotection. Aujourd'hui, dans ce qui est présenté, même si certaines expertises sont publiées « en avance », le cas général est un recul où l'on ne peut contribuer qu'à posteriori. Cela pose un problème en termes de crédibilité. Par ailleurs, que s'est-il passé au moment de la fusion ? Y a-t-il eu une fuite des cerveaux et de perte de spécialistes, notamment au niveau de l'ex IRSN, et vers les start-ups qui vont développer les petits réacteurs modulaires (SMR) ?

Paul DURLIAT (ASNR) : concernant Pierre-Marie ABADIE, il s'est déporté de l'ensemble des sujets ANDRA, ce sont les 4 autres commissaires qui traitent tous ces sujets. M. ABADIE a largement répondu au parlement sur ce point-là. Concernant l'ASND, nous conservons toujours des liens sur les sujets communs, cela ne pose pas de difficulté. Autorité intégrée expertise/décision ou modèle dissocié « gendarme - expert », les deux modèles existent à l'international avec leurs avantages et inconvénients. Quand la recherche est mieux connectée à l'expertise, elle-même mieux connectée à la décision et à l'inspection, c'est plutôt une force et l'ASNR souhaite développer ces liens. Concernant la publication des avis d'expertises et des décisions, il faut souligner que sur les grandes décisions structurantes et projets de consultation (exemple : consultation sur le RP4 des 1 300 MW de mi-mai à mi-juin), il y a une consultation du public sur les projets de décision. Enfin sur la fuite des cerveaux, un turnover un peu plus élevé sans être alarmant a été constaté à la fin de l'année 2024. En 2025, le turnover était plus faible que fin 2024, donc pas de vague de départs.

Marie-Pierre MOUTON : remercie les intervenants. Sans refaire les débats à l'Assemblée nationale ni les décisions gouvernementales, il était bien que chacun puisse s'exprimer et faire connaissance avec ce nouvel interlocuteur qu'est l'ASNR. Elle propose d'ouvrir le temps consacré aux actualités d'EDF Tricastin en donnant la parole à Cédrick HAUSSEGUY.

3. Actualités du site EDF Tricastin (cf. supports en PJ)

3.1 Actualités EDF Tricastin, cf. support EDF Tricastin

Cédrick HAUSSEGUY (EDF) : présentera le bilan opérationnel du site depuis la dernière CLIGEET avec Xavier MICHELIS, Chef de mission environnement, et Marceline AUBRY, Directrice déléguée technique, ainsi que Clotilde PFINSTAG, nouvelle Cheffe de mission sûreté.

Marceline AUBRY (EDF) : concernant le programme grand carénage (diapo 4), nous sommes actuellement en visite partielle sur l'unité de production n°2. Les 4èmes visites décennales (VD4) sont composées de 3 phases : A, B et B complémentaire. Les phases A sont terminées sur les 4 tranches de Tricastin. Actuellement, la visite partielle en cours concerne la phase B de l'unité de production n° 2. En 2026 aura lieu le complément phase B pour lequel Tricastin sera tête de série. Le complément phase B sera décliné sur les tranches 1 et 2 en 2027. Enfin, en 2028, la tranche 4 fera en même temps la phase B et le complément phase B, comme l'unité de production n° 3 l'année prochaine.

Sur les travaux qui protègent de la tornade (diapos 7 et 8), les illustrations montrent notre bâche PTR, des protections sur des matériels en extérieur mais aussi des zones d'exclusion (zones où l'on ne peut pas stocker de matériels).

Vis-à-vis du risque d'explosion (diapo 9), différents matériels installés comme les Re-combinez Autocatalytique Passif (RAP) dans les locaux batteries et diverses protections sur des matériels.

Vis-à-vis du séisme (diapos 10 et 11), le cadre est le suivant : on part du Séisme Majeur Historiquement Vraisemblable (SMHV), soit le séisme de 1873 de Châteauneuf-du-Rhône. Ensuite, il y a le Séisme Majoré de Sûreté (SMS), soit 2 fois le SMHV. Et les VD4 ont introduit une nouvelle notion, le Séisme Noyau Dur (SND) qui est lui-même 1,5 fois le SMS. Le SND ne concerne pas tous les matériels mais ceux qui doivent permettre de ramener un réacteur dans un état normal à la suite d'une situation exceptionnelle.

Sur la thématique incendie (diapos 12 et 13), différentes réalisations avec la pose de Mécatiss (enrubannage de câbles avec des matelas de laine pour isoler une voie électrique d'une autre dans le cadre de la redondance) ou l'installation d'écrans physiques dans un même local pour éviter la propagation de l'une à l'autre en cas de départ de feu.

Les dispositions noyau dur (diapos 15 à 22), comme le PTR bis pour le refroidissement des piscines, les paniers tétraborate de soude dans les puisards des bâtiments réacteurs, la détection corium, l'ajout de tableaux électriques, transformateurs associés... Sur la phase B, des travaux sur l'alimentation de secours des générateurs de vapeur qui sont alimentés par le SEG, ce qu'on appelle le pompage en nappe, qui correspond à l'ajout d'une source froide supplémentaire par réacteur.

Pour favoriser l'accès de la FARN (diapo 24) en cas d'évènement, plusieurs modifications avec du marquage au sol, de l'ajout de contrôle commande, des prises 220 Volts pour faciliter leur mise en place.

Enfin sur les thématiques réexamen de sûreté et maintien de qualification (diapo 25), 182 modifications auront été effectuées d'ici la fin de cet été. Il restera quelques travaux lors des compléments phases B en 2027.

Cédrick HAUSSEGUY : sur Tricastin, le programme VD4 représente 10 ans de travaux 2018-2028 et 1,6 milliards d'euros d'investissement. L'objectif est de tendre vers les plus hauts niveaux de sûreté, soit celui de Flamanville 3 qui est la référence du parc français. Les 4 visites décennales ont permis d'installer des nouveaux matériels : sources froides, sources électriques... pour pouvoir maintenir et préserver les

populations des conséquences d'un incident ou d'un accident. Les phases B permettent de réhausser à nouveau le niveau de sûreté pour se préserver des agressions type tornade et séisme. Tricastin est le premier site 900 MW du parc français à avoir réalisé toutes ces modifications. Être tête de série, cela signifie que ces travaux font l'objet d'un retour d'expérience et d'une standardisation vers les autres centrales 900 MW. Pour ce statut particulier, EDF Tricastin bénéficie du support des centres d'ingénierie d'EDF... Si de l'extérieur, on peut penser que rien ne change, à l'intérieur le niveau de sûreté des installations est considérablement renforcé pour pouvoir exploiter jusqu'à 50 ans d'âge et la visite décennale 5 visera à exploiter jusqu'à 60 ans, ceci en fonction des autorisations d'exploitations délivrées par l'ASN.

Xavier MICHELIS (EDF) : *retour sur la visite de la CLIGEET du 25 mars (diapo 28)* ; très bons retours avec la présentation des divers sujets autour de la production des effluents liquides et gazeux qui a permis des échanges constructifs et transparents, avec des membres de CLI motivés et investis.

Les bilans environnement, radioprotection et sécurité depuis la dernière CLIGEET (diapo 31). Un évènement déclaré fin 2024 côté environnement dû à la présence d'effluents radioactifs dans un caniveau. Une surveillance très appropriée a permis de la détecter rapidement et de réagir. L'évènement était lié à une vanne mal fermée. Nous avons modifié la pièce pour qu'elle soit bien fermée et qu'il n'y ait pas de doutes.

Sur la radioprotection, un évènement significatif déclaré en mars qui concerne la périodicité des contrôles radiologiques. Les contrôles ont une périodicité définie et elle a été dépassée d'où la déclaration. Il n'y a pas eu de contamination corporelle sur les 6 derniers mois.

Côté accidentologie, 5 accidents avec arrêt, 1 agent EDF et 4 partenaires. 15 accidents sans arrêt, 3 EDF et 12 partenaires. Et surtout aucun accident lié à nos risques critiques (levages, hauteur et électrique). Ces accidents sont majoritairement de type gestes et postures : nous travaillons ardemment pour réduire ces chiffres. Enfin, le TRIR qui est à 6,7.

Cédrick HAUSSEGUY : sur la radioprotection, l'année 2024 avait été plus difficile avec des évènements de contamination. Beaucoup de personnes interviennent sur nos installations. Sur une visite partielle comme la tranche 2 en ce moment, c'est 4 000 personnes. Les chantiers sont nombreux avec des exigences à respecter, des personnes formées mais aussi des personnes en assistance pour respecter ces exigences et tirer tout le retour d'expérience. Fin 2024 a été lancée une rupture forte sur la radioprotection avec un plan spécifique incluant nos partenaires industriels. Il est principalement tourné sur la conformité des SAS, la maîtrise de la contamination corporelle et surtout le respect des exigences de contrôle de non-contamination en sortie de bâtiment réacteur et en sortie de zone contrôlée avec des gestes simples, précis et connus mais qu'il faut appliquer. Il ressort des 6 premiers mois de l'année une inflexion positive dans ce domaine. Sur la sécurité, bonne dynamique avec l'absence d'accident grave. En revanche, une certaine quantité d'arrêts de travail ou d'accidents sans arrêts liés aux gestes et postures. Nous avons remis l'accent sur le sujet en 2025 avec de la sensibilisation sur l'échauffement musculaire, les bonnes positions en port de charge.

Xavier MICHELIS : présentation des évènements sûreté depuis la dernière CLIGEET

En novembre 2024 (diapo 33), l'unité de production N°3 est à l'arrêt. Lors de la réalisation d'un essai, une incompréhension entre les deux opérateurs en salle de commande entraîne l'ouverture d'une vanne non prévue sur le circuit principal, occasionnant une baisse de niveau d'eau pendant 35 minutes. Le niveau d'eau est resté au niveau minimum requis. En revanche, comme le circuit principal est une enceinte étanche, cela a induit une baisse de pression du circuit qui est passé sous la pression minimale requise, nous amenant à déclarer un évènement. La baisse de niveau a été détectée assez rapidement, la vanne a été fermée et l'appoint d'eau a été repris dans la foulée.

En janvier 2025 (diapo 34), lors d'un arrêt de tranche, nous avons constaté une inversion de câbles entre les câbles des chaînes de contrôle des générateurs de vapeur 2 et 3. C'est une non-conformité que nous avons déclarée et corrigée depuis.

En mars (diapo 35), lors de l'arrêt du réacteur n°1, nos pompes incendies étaient en maintenance et, pour compenser, des systèmes provisoires de pompe sont installés. Plusieurs inétanchéités des flexibles de ces pompes ont été détectées. Fin janvier, lors d'un essai, le flexible est sorti de son logement et l'eau a arrosé un coffret électrique qui se trouvait à côté, générant un certain nombre de défauts électriques. Après investigations, il s'avère que lors du montage de ces flexibles, il fallait installer des diaphragmes et l'un d'entre eux avait été oublié.

Au mois de mai (diapo 36), nous avons déclaré un évènement sur un diesel de secours. Pour chaque réacteur, vous avez plusieurs sources électriques : principale, auxiliaire, et les diesels en troisième secours. En septembre 2024, nous avons eu des problèmes de fonctionnement sur un diesel de l'unité 4. La première expertise orientait vers des défauts de sondes de température et cela après investigations, il s'avère que les injecteurs sur 2 cylindres étaient en défaut. Mécaniquement, le diesel aurait pu tourner sur 18 cylindres en cas de besoin mais la règle demande une disponibilité des 20 cylindres.

Enfin, un évènement sur l'unité 4 (diapo 37) lorsqu'elle était en arrêt pour maintenance. Lors d'une phase de redémarrage, le combustible se trouve dans le bâtiment combustible, avant recharge dans la cuve. Avant de procéder, il faut s'assurer que la cuve est bien refroidie. Pour ce faire, deux pompes doivent être disponibles et fonctionnelles. Une était bien disponible, d'où l'autorisation de recharge, mais l'autre pompe avait été débranchée et nous ne l'avions pas détectée.

2.2 Bilan des contrôles ASNR, cf. support EDF Tricastin

Paul DURLIAT (ASNR) : quelques chiffres sur la centrale EDF (diapo 3) : 36 inspections et 5 jours d'inspection du travail en 2024. Par ailleurs, 71 évènements significatifs dont 7 de niveau 1 sur l'échelle INES, présentés précédemment par EDF et sur lesquels l'ASNR reviendra, et un évènement significatif pour la radioprotection de niveau 2 pour la contamination d'un salarié à une dose à la peau susceptible d'être supérieure à la limite annuelle autorisée. Pour la BCOT, installation en démantèlement, deux inspections et un évènement niveau 0 lié au transport. La parole est donnée à Cathy DAY, Cheffe de pôle déléguée au pôle Réacteur à Eau Pressurisée (REP) de la division de Lyon.

Cathy DAY (ASNR) : présentation du bilan de contrôle 2024 (diapo 11). 36 inspections qui ont représenté 45 jours d'inspections, soit un nombre assez élevé en lien avec le programme industriel en cours. L'ensemble des thématiques d'inspections ont été listées avec plusieurs inspections liées aux arrêts de réacteurs et notamment à la VD4 du réacteur 4. A signaler également des inspections sur la thématique Equipements Sous Pressions (ESP), la conduite d'essais périodiques, la thématique environnement et une inspection sur le transport. 10 des 36 inspections étaient inopinées. Globalement, l'ASN a relevé une bonne préparation des inspections par EDF et un bon déroulement avec des délais de réponse aux lettres de suite conformes à l'attendu. En revanche, la qualité des réponses aux lettres de suite était variable et a fait l'objet d'échanges pour obtenir des compléments. A noter également, 3 inspections réactives faisant suite à 3 évènements : une inspection radioprotection faisant suite à l'évènement classé niveau 2 ; une inspection réactive faisant suite à une inondation partielle de locaux nucléaires ; une inspection réactive à la suite de l'évènement environnement présenté précédemment sur le débordement d'un dispositif de collecte d'effluents.

Côté évènements significatifs (diapo 12), 55 évènements déclarés dont 6 évènements niveau 1 et 1 a été classé au niveau 2 sur l'échelle INES. Également 3 évènements significatifs pour l'environnement et autant côté transport. Le nombre est similaire à celui de 2023. Certains évènements ont été déclarés à la demande de l'ASN à la suite d'inspections et des échanges avec EDF, et 3 évènements ont été reclassés à la demande de l'ASN après réception des comptes-rendus d'évaluation des évènements significatifs. L'ensemble des déclarations et des rapports d'évènements a été transmis dans les délais. Certains ont pu faire l'objet de demande de compléments, mais de manière générale les inspecteurs apprécient les illustrations, les schémas explicatifs mis dans ces rapports d'évènements : ils facilitent la compréhension.

L'ASNR souligne qu'elle attend plus de rigueur sur la gestion des évènements significatifs sûreté. Cela vise la déclaration et la qualité des analyses. L'ASN a constaté également que la rigueur opérationnelle était perfectible, notamment dans le domaine de la conduite.

Sur la sûreté nucléaire (diapo 13), les performances de la centrale sont satisfaisantes. Il y a des points de vigilance sur la gestion des configurations des circuits ainsi que sur la surveillance en salle de commande. Il y a eu 26 ESS conduites, hors essais périodiques, et 9 en lien avec les essais périodiques, sur les 55 au total. A cela s'ajoutent les 4 arrêts de réacteur en puissance dont 3 sur la tranche 2 et 1 sur le réacteur 3 en 2024. En 2024, la VD4 du réacteur 4 s'est déroulée de manière satisfaisante. L'ASNR souligne le respect du planning par EDF. Le suivi des activités de maintenance peut être amélioré, notamment sur la transmission des documents attendus par l'ASNR en fin d'arrêts (certaines transmissions d'informations ont parfois été tardives sur des aléas qui se sont produits lors de l'arrêt décennal). Les autres arrêts pour maintenance se sont également déroulés dans des conditions de sûreté satisfaisantes. L'ASNR attend tout de même une amélioration dans la prise en compte des exigences réglementaires associées aux ESP, qui fait suite à une déclaration d'évènement sur cette thématique en 2024.

Côté radioprotection des travailleurs (diapo 14), les contrôles de l'ASN ont montré des points de fragilité sur la propreté radiologique en arrêt de réacteur, et plusieurs évènements significatifs pour la radioprotection dont un évènement classé niveau 2. L'ASNR attend des améliorations en matière de préparation des chantiers, de suivi de propreté radiologique de contrôle, dans les pratiques de contrôle des intervenants à la sortie des chantiers présentant un risque de contamination. L'ASNR prend acte de la mise en place d'un plan de rigueur par EDF qui fait l'objet d'un suivi par les inspecteurs cette année. EDF rend régulièrement compte de l'avancée de ce plan à l'ASNR.

Sur la protection de l'environnement (diapo 15), l'ASN a relevé que l'organisation du site dans ce domaine a progressée. Ce domaine fait l'objet d'un plan d'action qui est régulièrement présenté à l'ASNR.

Côté santé et sécurité au travail (diapo 16), les résultats sont satisfaisants, un peu en retrait par rapport à 2023 sur des accidents bénins qui connaissent une augmentation assez significative due à des erreurs de postures, de gestuelles des agents ou un manque d'attention.

L'appréciation générale (diapo 17) : l'ASNR considère que les performances de Tricastin rejoignent l'appréciation générale que l'ASNR porte sur les centrales nucléaires d'EDF. Il reste quelques domaines où le site est en retrait, en particulier sur la radioprotection. Pour 2025, l'ASNR attend la poursuite des actions visant à améliorer la rigueur d'exploitation, la formation des équipes de conduite, une prise en compte des exigences réglementaires liées aux ESP et une déclinaison d'un plan d'action pour améliorer la radioprotection notamment lors des arrêts des réacteurs.

2.3 Temps d'échanges

Bertrand RIBOULET (Association des Ecologistes pour le Nucléaire) : il fait très chaud actuellement. Indépendamment du réacteur 2 actuellement à l'arrêt, EDF peut-il fournir au réseau électrique la puissance de tous les réacteurs ou avez-vous déjà effectué des baisses de charge ? en particulier êtes-vous en surveillance renforcée liée à la température du canal ?

Deuxième question : en 2024, les centrales nucléaires ont fait beaucoup de modulations, en lien avec la forte progression des ENR et une consommation électrique qui n'augmente pas (la même valeur qu'en 2006). Cette forte modulation a-t-elle eu un impact sur les rejets radioactifs ? Lorsqu'on module un réacteur, il y a un impact sur les rejets.

Ma dernière question est adressée à l'ASNR et porte sur la simultanéité des diffusions des avis d'expertise et décision. Je souhaitais savoir si le processus des Visites Décennales 5 faisait partie des exceptions.

Bruno CATOEN (CFDT) : la centrale de Golfech a arrêté un réacteur car la Garonne a atteint 28°. Qu'en est-il sur Tricastin ?

Ma deuxième question porte sur les rapports TSN : EDF a envoyé ce rapport via la CLIGEET il y a une semaine, Orano pas encore même si j'ai vu qu'il était en ligne sur internet. Nous n'avons pas eu le temps d'analyser ces rapports, c'est dommage. Doit-on poser nos questions au mois de novembre ? Cela va alourdir l'ordre du jour de novembre. Une autre solution serait de créer un groupe de travail qui aurait lieu tous les ans en mai ou juin. Les chiffres consolidés nous seraient transmis en amont et cela permettrait de poser nos questions en évitant d'alourdir les ordres du jour des plénières. Cette année, la CLI pourrait se réunir en septembre pour rattraper le temps... Je rappelle que les CSE disposent de ce document fin mai et sont consultés courant juin. Il y a une marge de progrès côté CLI.

Alain VOLLE (Greenpeace) : une question pour M. Hausséguy. Lors de vos vœux le 31 janvier dernier, vous avez rappelé votre souhait d'obtenir 2 EPR2 à Tricastin. Greenpeace estime tout à fait déraisonnable de vouloir implanter de nouveaux réacteurs dans une zone sismique active et inondable. Le 28 mars dernier, interrogé sur les risques sismiques au Tricastin par le Dauphiné, le maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux a déclaré « *les bruits de couloir auraient tendance à nous dire qu'il n'y aurait pas de soucis de sismicité à Tricastin* ». Il demande une publication au plus tôt de la part de l'ASNR pour être à égalité des autres sites concurrents pour l'accueil des EPR2. Qui fait courir ces bruits de couloir, et sur quelles bases ?

J'ai eu l'occasion de discuter pendant 1h30 avec un expert en sismologie d'une des nombreuses équipes mobilisées sur le sujet et il m'a confié deux choses importantes. La première : de son point de vue, l'aléa sismique devrait être revu à la hausse pour Tricastin. La deuxième, pour le calcul de ce nouvel aléa, EDF, qui jusqu'à présent ne prenait en compte que des données instrumentales et les archives historiques, va devoir pour la première fois prendre en compte des études paléosismiques, c'est-à-dire prendre en compte l'aléa de rupture de surface. Lors du séisme du Teil, il y a eu une fissure de 4,5 km de long avec un décalage de la surface de 5 à 25 cm. Nous sommes impatients de connaître les niveaux de risque et de voir comment la centrale de Tricastin va y répondre. Au bureau de la CLIGEET, il a été annoncé une présentation des résultats en 2026, nous en avons pris bonne note. Le moment venu, nous proposerons que les résultats soient présentés en réunion publique de la CLIGEET en septembre 2026 car tous les habitants de la vallée du Rhône et d'ailleurs sont concernés par ce sujet après le séisme du Teil qui a causé des dégâts et marqué les esprits.

Jean-Claude LEMAIRE (FRAPNA Drôme Nature Environnement) : ma remarque porte sur les travaux réalisés par EDF en 2024. Vous les présentez comme des travaux d'ampleurs, conséquents qui ont sérieusement amélioré le niveau de sûreté de la centrale. Je vous en félicite, mais je m'interroge : si on a sérieusement relevé le niveau de sûreté, c'est qu'il n'était peut-être pas au niveau précédemment et donc toujours pas sur les autres centrales 900 MW en France ?

Ma question porte sur les partenaires sous-traitants d'EDF. On constate que dans les accidents du travail, le taux est 4 fois supérieur chez les sous-traitants que chez les agents EDF, certainement pour des raisons qui s'expliquent de formation, de compétences, etc. Je voudrais connaître le pourcentage de cas où des sous-traitants sont impliqués dans la chaîne de responsabilité des 71 événements significatifs déclarés. Il y a beaucoup d'intervenants dans une chaîne des responsabilités : par exemple, si l'opérateur n'a pas mis un diaphragme, c'est aussi le service méthode qui a proposé un mode opératoire inadapté ou le service qualité qui a édité une mauvaise procédure.

Sylvie GUENASSIA (Les amis de la Terre) : le 25 juin 2025, le haut-commissariat à la stratégie et au plan a publié sur son site une note d'analyse : « l'eau en 2050, graves tensions sur les écosystèmes et les usages ». Je cite : « *sauf transformation radicale des usages, les prélèvements en eau et plus encore les consommations devraient fortement croître entre 2020 et 2050. Sans inflexion des tendances actuelles, 88 % du territoire hexagonal pourrait être en tension modérée ou sévère en été en matière de prélèvement avec des restrictions d'usages pour les activités agricoles, industrielles ou pour les activités des particuliers seraient alors probables sur la quasi-totalité du territoire* ». Ma première question est pour EDF et Orano : quelles mesures prenez-vous pour vous préparer aux futures restrictions d'eau sur Tricastin ?

Ma deuxième question est pour EDF : en période de canicule, un réacteur de la centrale de Golfech est à l'arrêt depuis dimanche et deux autres fonctionnent de manière réduite. La centrale du Tricastin est-elle impactée par ces fortes chaleurs ? En 2022, Tricastin a obtenu une dérogation pour rejeter des eaux chaudes au-delà de la limite autorisée de 28° pendant 9 jours. Dans un souci de protection de la faune et de la flore, envisagez-vous cette année de réduire vos activités ou de mettre à l'arrêt un ou plusieurs réacteurs plutôt que de demander de nouvelles dérogations ?

Une autre question pour la Préfecture : la limite actuelle est de 28°. Peut-on craindre que ce seuil soit réhaussé dans les années à venir ?

Ma dernière question porte sur la santé et la sécurité au travail. Vous disiez tout à l'heure qu'il y avait une augmentation des arrêts de travail par rapport à 2023 liée aux gestes et postures. Quelles mesures allez-vous mettre en place pour vous améliorer sur ce sujet au niveau des salariés EDF et des sous-traitants ?

Enfin, je souhaitais questionner l'ASNR : les inspections du travail portent-elles sur du personnel EDF exclusivement ou également sur du personnel sous-traitant ?

Xavier MICHELIS (EDF) : les températures actuelles sont très élevées aussi bien pour l'air que pour l'eau. Aujourd'hui, l'eau du canal en amont du site est à plus de 25° : ce sont des températures qu'on connaît plutôt au mois d'août. Notre autorisé de rejet thermique après mélange est à 28°, toutes tranches confondues. Nous avons 3 réacteurs en production car la tranche 2 est en visite partielle. La température après mélange, était de 26,7° hier soir. A partir d'aujourd'hui, nous allons atteindre les 27° et passer en surveillance renforcée pour une période qui va durer jusqu'à repasser 2 mois consécutivement sous les 27°. La surveillance renforcée concerne des observations dans le milieu (exemple : les poissons) et aussi un certain nombre de relevés physiquo-chimiques supplémentaires notamment le pourcentage d'oxygène dans l'eau. Tel qu'EDF analyse la situation aujourd'hui, il n'y a pas d'arrêt prévu ni envisagé pour les 3 réacteurs en fonctionnement.

Si nous étions amenés à approcher les 28°, des gestes seraient faits pour réduire la production. En ordre d'idée, un réacteur c'est 1°.

Cédrick HAUSSEGUY (EDF) : actuellement, nous ne sommes pas amenés à demander une dérogation au respect de la température aval des 28°. C'est arrivé dans le passé, en 2022. Lorsqu'EDF fait cette demande, ce n'est pas une demande pour Tricastin : cela s'inscrit dans la situation du réseau de transport d'électricité. RTE, pour des raisons de sûreté du réseau et des activités sensibles et vitales du pays, est amené à demander la possibilité de poursuivre l'exploitation d'un réacteur. Dans ce cas, l'exploitant fait une demande argumentée à l'ASN, avec des mesures palliatives, et c'est l'ASN qui donne l'autorisation. C'est une question de sûreté du réseau, pas une volonté de l'exploitant de produire davantage.

Xavier MICHELIS : *concernant la modulation*, le réseau électrique français est piloté au niveau national. Puis nous sommes pilotés de manière régionale car la stabilité du réseau passe par une consommation proche des lieux de production. Le centre régional de Marseille coordonne toute la région sud-est. Actuellement, le réseau est plutôt équilibré et ne connaît pas d'alerte particulière : les moyens de production aussi bien nucléaires qu'éoliens ou solaires sont tout à fait aptes à faire face. Si nous étions contraints d'effacer une partie de production nucléaire pour respecter notre arrêté de rejet, le solaire et l'éolien compenseraient vu la météo.

Cédrick HAUSSEGUY : les ENR connaissent un développement important dans le cadre du mix énergétique français. Dès l'instant où la production éolienne et solaire augmente, il faut parfois effacer de la production nucléaire car la production ENR n'est pas pilotable contrairement au nucléaire. Cela signifie que Tricastin peut être amené, à la demande du gestionnaire RTE qui assure l'équilibre offre/demande et donc la sûreté du réseau, à baisser la puissance d'une tranche, voire à arrêter une tranche. C'est déjà arrivé. Ensuite, la consommation est faible, proche de celle d'il y a 20 ans. Deux raisons à cela : d'abord l'industrie française avec une réindustrialisation pas aussi dynamique que prévue. Ensuite, le plan de sobriété énergétique qui se poursuit et à des effets en France. La modulation provient de ce manque de consommation qui, par ailleurs, est de plus en plus couvert par l'éolien et le solaire. Lorsque cette situation se produit, nous modulons à la baisse la production d'un réacteur sur Tricastin par exemple. Cela arrive souvent et dans nos prévisions, cela arrivera de plus en plus souvent à l'avenir. L'incident en Espagne n'est pas encore tout à fait analysé mais il a déjà une incidence chez nous : RTE va essayer, pour garantir la sûreté du réseau, de réduire la modulation du nucléaire parce que si vous faites passer toutes les ENR en grand nombre, vous déstabilisez le réseau avec risque de black-out comme en Espagne. Il y a un équilibre à trouver mais, malgré cela, nous allons moduler de plus en plus et nous renforçons l'entraînement de nos équipes en conséquence car une modulation de puissance, baisse puis redémarrage, ce sont des activités plus complexes qu'un fonctionnement à pleine puissance.

Xavier MICHELIS : *sur la question des effluents*, une tranche avec modulation et une tranche sans modulation produisent à peu près la même typologie d'effluents. Nous avons par ailleurs suffisamment de capacité de stockage gazeux et liquides pour lisser la contrainte. Sur la question des usages de l'eau, Tricastin est un site en circuit ouvert, donc 99,8 % de l'eau prélevée dans le canal est rendue au canal de manière égale. EDF Tricastin s'inscrit dans la décision gouvernementale demandant à chaque industriel de réduire sa consommation d'eau de 10 %, comme Orano, comme Gerflor... pour participer à l'effort collectif.

Cédrick HAUSSEGUY : nous travaillons également avec l'ingénierie nucléaire pour optimiser notre process par rapport à la production d'effluents.

Marceline AUBRY (EDF) : concernant le sujet séisme, les études sont toujours en cours. Il est certain que le SMHV ne nécessite pas de réévaluation : le séisme de Châteauneuf-du-Rhône de 1873 reste dimensionnant pour Tricastin. Les études des réseaux de failles en lien avec les paléoséismes et les séismes de surface sont bien inclus dans les études. Concernant les échéances, les prises de mesures se sont terminées fin 2024. Un bilan d'étape sera produit fin 2025 avec une présentation à l'ASN fixée en mars 2026. Une fois passé ce premier bilan d'étape, nous pourrons aborder le sujet en CLI en faisant appel à nos experts en géologie/géotechnique basés à Aix-en-Provence. Ensuite, pour compléter le calendrier, un deuxième point d'étape avec l'ASN est fixé fin 2026 et une note de synthèse finale sera publiée en juin 2027 pour Tricastin. Donc, suivant ces échéances, il n'y a aucun souci pour venir partager le sujet en CLI.

Cédrick HAUSSEGUY : concernant les EPR2, la décision ne m'appartient pas. Elle sera prise sur proposition du groupe EDF avec la validation du gouvernement et dans le cadre d'une grande mobilisation sur le territoire. Ce projet reste en cours d'étude, y compris en intégrant les retours sur le sujet séisme.

Sur la question des travaux, nous en avons fait en 2024 pour améliorer et renforcer le niveau de sûreté de nos installations. Nos réacteurs ont démarré leur fonctionnement en 1980 (réacteurs 1 et 2) et 1981 (réacteurs 3 et 4). Comme tout process industriel, le groupe EDF et la filière nucléaire mondiale au sens large s'appuient sur des partages d'expérience et une amélioration continue pour définir et installer au fil du temps des modifications techniques mais aussi intellectuelles. Ainsi, le niveau de sûreté des réacteurs de Tricastin est supérieur à ce qu'il était dans les années 80 avec des systèmes de sûreté supplémentaires, d'avantage de redondances... Par exemple, Tricastin n'avait pas de récupérateur de corium. C'est une innovation majeure adaptée sur le parc 900MW qui réhausse le niveau de sûreté. Cette amélioration continue permet aussi de garantir la pérennité, l'autorisation d'exploiter. Elle doit donner confiance à la population également.

Concernant enfin les partenaires industriels, ils sont parfois impliqués dans des événements qui se produisent sur le site. Ils ne sont pas pour autant responsables ni pointés du doigt car il y a toute une chaîne de préparation des activités : sur un événement, il peut y avoir une responsabilité interne ou des partenaires, ou les deux ! Après un événement, nous échangeons sur les causes humaines, organisationnelles, des défauts de communication par exemple, des fragilités de préparation, en plus d'intégrer le retour de l'ASN. Nous ne segmentons pas : impossible de dire le pourcentage d'événements liés aux équipes internes ou aux partenaires. En revanche, chaque intervenant prend ses responsabilités pour assurer une qualité au rendez-vous. EDF est une entreprise qui a une sous-traitance forte car nos partenaires ont des compétences fortes et interviennent sur des matériels spécifiques partout en France, voir à l'étranger.

Marie-Pierre MOUTON : concernant la proposition de groupe de travail dédié aux rapports environnementaux, elle sera étudiée dans les mois à venir et un retour sera fait à l'occasion du prochain bureau. Il faut déterminer les objectifs, la méthode à mettre en œuvre.

Paul DURLIAT (ASN) : concernant la canicule, les décisions fixant les modalités et les limites de rejets encadrent les conditions de rejets de l'installation et il est prévu des conditions climatiques exceptionnelles qui ne peuvent être activées qu'en cas de demande de RTE s'il y a un risque sur la stabilité du réseau. Il peut donc y avoir des dérogations, comme en 2022 dans un contexte assez particulier marqué par la corrosion sous contrainte qui avait mis beaucoup de réacteurs à l'arrêt. Quand les fleuves sont chauds, il est préférable que ce soient les réacteurs avec tours aéroréfrigérantes qui fonctionnent pour limiter l'élévation de la température en aval du site, mais pour cela ils doivent être disponibles. Si l'on arrive à cette situation dérogatoire, après la demande RTE, le gouvernement transmet une demande officielle que l'ASN instruit avant de définir un nouveau cadre avec un jeu de limite associé et un suivi renforcé de l'environnement. Après 2022, nous avons constaté un retour à la normale des populations de poissons. Le suivi renforcé de l'environnement s'accompagne d'inspections ASN pour s'assurer de la qualité du suivi. Par ailleurs, la

thématique du changement climatique est prise en compte dans le 5^{ème} réexamen périodique des réacteurs 900 MW (RP5 900). C'est un des grands objectifs matérialisés notamment par une étude sur le cumul des impacts thermiques des différentes centrales sur le Rhône, des actions pour économiser l'eau, etc. Enfin, les nouveaux projets de réacteurs comme à Bugey intègrent des tours aéroréfrigérants : c'est incontournable car l'enjeu sur le Rhône n'est pas tant le volume d'eau que la thermie.

Sur la publication des avis d'expertise en lien avec les réexamens, ce sont des processus de temps longs avec des rendez-vous réguliers. Par exemple, une consultation a eu lieu pour la prise de position de l'ASN en décembre 2024 sur les orientations du RP5 900.

Cathy DAY (ASN) : *sur l'inspection du travail*, 5 jours d'inspections réalisés. Les inspections concernent aussi les sous-traitants : l'inspecteur va regarder les personnes travaillant sur le site et il va poser la question : est-ce un agent EDF ou un partenaire ? Il déroulera ensuite l'ensemble des questions associées à son inspection. Les lettres de suite peuvent être envoyées à EDF mais aussi aux partenaires. Ces lettres ne sont pas publiées contrairement à celles liées à la sûreté.

Concernant les évènements impactant les sous-traitants, l'ASN rejoint ce qui a été dit par EDF : les actions définies dans les comptes-rendus d'évènements significatifs font l'objet d'un suivi. Si des actions touchent les sous-traitants, l'ASN les suivra. La répartition entre interne et partenaires n'est pas un point comptabilisé aujourd'hui mais l'ASN sait qu'il y a beaucoup d'évènements.

Marie-Pierre MOUTON : clôture le temps consacré aux actualités d'EDF Tricastin et donne la parole à Julien CHARRAT pour la Préfecture de la Drôme.

2.4 Retour sur l'exercice de crise nucléaire du 28 novembre 2024, cf. *support Préfecture*

Julien CHARRAT (Préfecture de la Drôme) : *cet exercice a eu lieu le 28 novembre 2024 (diapo 4)* sur le CNPE de Tricastin. Il s'agit d'un exercice de sécurité civile d'ampleur préparé par la MARN (Mission d'Appui au Risque Nucléaire) et la DGSCGC (Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises) en lien avec les ex ASN et l'IRSN. Exercice à dominante sûreté nucléaire ; la dimension sécuritaire n'était pas jouée. La préparation de l'exercice s'est faite avec plusieurs groupes de travail locaux pilotés par la Préfecture, notamment sur les mesures, sur l'organisation et la communication, enfin sur la protection des populations.

Concernant le scénario (diapo 5), l'exercice simulait la chute d'un avion de fret gros porteur sur le CNPE avec plusieurs conséquences : la présence d'hydrocarbures dans le canal de la source de refroidissement, la destruction de 4 pylônes et de transformateurs d'alimentation électriques des tranches 13 et 14 (tranches fictives). Ces conséquences impactaient le fonctionnement des deux tranches, et notamment la 14 très fortement endommagée avec des risques de fusion du cœur et de rejets radioactifs massifs. Enfin, sur les caractéristiques du jeu, météo fictive et une pression médiatique jouée par une école de journalisme de Lyon.

Concernant les services mobilisés (diapo 6), citons au niveau local les mairies de Pierrelatte, Lapalud et Bollène, les 4 Préfectures concernées par le PPI Tricastin, les autorités zonales et nationales avec le Centre Opérationnel de Zone (COZ) et le Centre Opérationnel de Gestion Interministériel de Crise (COGIC). Ensuite, l'ensemble des services de secours, les forces de l'ordre, également les militaires. L'ensemble des gestionnaires de réseaux, à savoir la SNCF, Vinci, Voies Navigables de France (VNF), le Conseil départemental... mais aussi la Direction Départementale des Territoires (DDT), l'éducation nationale. Au niveau national, l'ASN et l'IRSN ont testé leur nouvelle organisation de crise ASN avant la fusion. Enfin les CERP (Coopératives d'Exploitation et de Répartition Pharmaceutique) Valence et Montélimar pour la distribution des comprimés d'iode.

Les objectifs de l'exercice (diapo 7) étaient de tester la chaîne d'alerte et d'information des services, des collectivités et des établissements voisins, tester l'armement et le fonctionnement des cellules de crise, tester la chaîne décisionnelle, tester la nouvelle organisation de crise de l'ASNR, tester les mesures de protection des populations et de l'environnement et enfin tester la communication de crise.

Concernant la préparation de l'exercice (diapo 8), la préfecture a informé la population via ses réseaux sociaux, les collectivités locales, les publications dans les journaux locaux, et enfin en organisant une Réunion d'Information et d'Echange le 12 novembre à Pierrelatte.

La Préfecture de la Drôme a testé plusieurs systèmes d'alerte (diapos 10 et 11) avec FR-Alert, mis en service en 2023, qui permet aux autorités de diffuser des alertes sur les téléphones portables. C'est une technologie dite Cell-Broadcast qui a été déployée sur le périmètre réflexe des 5 km. L'activation de l'alerte a été réalisée par le niveau national car les deux zones de défense étaient concernées. Le message diffusé était un message informant de la tenue de l'exercice pour ne pas inquiéter la population avec des messages de type « alerte nucléaire ». L'objectif étant de ne pas générer de comportements dangereux, notamment à cause du passage de l'autoroute. Les sirènes PPI de l'exploitant ont été testées, tout comme le système d'alerte des populations en phase réflexe (SAPPRE, automate d'appel à la main du CNPE), et enfin le système d'alerte DIGITALEO pour l'éducation nationale.

Concernant l'information de la population (diapo 12) simulée au cours de l'exercice, citons d'abord la cellule communication de crise avec la rédaction de communiqués de presse, les réseaux sociaux, mais aussi une communication coordonnée entre la Préfecture, l'ASNR et EDF et du partage d'information avec les autres Préfectures. Enfin, la Cellule d'Information du Public (CIP) a été activée. Ses objectifs sont de renseigner le public sur les évènements en cours avec des informations validées par l'autorité, rassurer les familles des victimes et la population... Elle est armée par un vivier d'agents de la Préfecture et de l'administration territoriale. Enfin, les appelants ont été simulés par l'Association de Protection Civile (APC) de la Drôme.

Plusieurs ateliers de terrain se sont tenus lors de l'exercice (diapos 14 à 16) : mise à l'abri de l'école Daudel à Pierrelatte, CARE (Centre d'Accueil et Regroupement des personnes) armé sur la commune de Pierrelatte avec la présence de la protection civile, les pompiers, les gendarmes, l'IRSN et la Mairie. Dans ce cadre, des personnes évacuées d'un ERP communal ont pu être accueillies en réel. L'après-midi, un atelier de décontamination a été joué au centre hospitalier de Montélimar avec le montage d'une chaîne de décontamination préhospitalière sécurisée par la Police Nationale.

Points positifs de l'exercice (diapo 18) : une bonne interaction interservices entre les différents centres de commandement, à savoir le COD, le PCO et les différents des postes de commandement des services. A signaler également la rapidité des décisions sur l'évacuation et la prise d'iode. La simulation du CARE et de l'atelier de décontamination a été très appréciée par les différents services avec notamment le jeu en réel de plusieurs figurants. Ensuite, il y a eu un bon partage d'information entre les différentes cellules de crise communication, notamment entre les Préfectures mais aussi avec l'ASNR et EDF.

Concernant les axes d'amélioration (diapo 19), le premier point porte sur la clarification du périmètre réflexe de 5 km. En France, ce périmètre réflexe est de 2 km pour les CNPE mais avec la présence d'Orano, il a été étendu à 5 km sur Tricastin. L'évacuation des populations paraît simple lors de l'exercice mais nous sommes conscients que cela sera beaucoup plus complexe en réel. Nous prévoyons donc un exercice cadre sur table en 2026 pour jouer cette question d'évacuation massive de la population. Un autre point sur la distribution complémentaire des comprimés d'iode. Pour rappel, une campagne a lieu sur le périmètre 0/10 km et l'ensemble des populations du 0/20 km sont supposées avoir leurs comprimés. Un plan ORSEC est prévu pour distribuer un allotissement complémentaire, que ce soit dans la zone mais également dans l'ensemble des

communes du Département. Il faut continuer à tester ces procédures afin de les améliorer. Enfin, les observateurs de l'exercice ont manqué de discréction lors de l'exercice et de confidentialité *a posteriori*.

Marie-Pierre MOUTON : remercie la Préfecture pour ce retour et propose de donner la parole aux observateurs de la CLIGEET qui ont assisté à l'exercice.

Alain VOLLE (Greenpeace) : c'était un exercice important et rassurant. L'exercice s'est arrêté à 17h et c'est regrettable car la FARN (Force d'Action Rapide du Nucléaire) s'apprêtait à intervenir sur le réacteur 14 dont la cuve avait été percée par du corium avec un risque majeur. A ce moment-là, le Préfet arrête l'exercice en supposant que la FARN allait faire son travail et que, dans quelques jours, on allait évacuer les gaz radioactifs dans la nature parce que la radioactivité allait baisser... On estime d'emblée que la FARN va réussir à refroidir le corium et à empêcher qu'il descende dans la nappe. Mais si la FARN n'arrive pas à refroidir le corium, que se passe-t-il ? J'aurais souhaité revenir le lendemain pour prolonger la séquence et, pour le prochain exercice, je propose qu'on débute à l'arrivée de la FARN.

Jean-Claude LEMAIRE (FRAPNA Drôme Nature Environnement) : J'ai trois points qui me paraissent importants. Le premier concerne les périmètres d'intervention avec beaucoup d'incohérences... La Préfecture a un périmètre de 5 km qui va jusqu'aux limites des communes, EDF a lancé le PPI le matin sur un périmètre de 2 km, le PLU de Saint-Paul-Trois-Châteaux évoque un périmètre de 3,5 km, quant à la commune de Pierrelatte, son périmètre s'arrête sur le strict périmètre du cercle de 5 km. Quatre versions différentes, c'est inquiétant. De plus, nous avons une brochure qui est distribuée à la population. Le périmètre de la brochure porte deux noms différents : il s'appelle plan de sécurité et de mise à l'abri et également plan d'évacuation. Alors, j'évacue ou je me mets à l'abri ? De manière générale, cette plaquette est difficile à comprendre, les messages ne sont pas clairs et inadaptés pour les citoyens.

Ensuite, un point sur l'évacuation des populations. Le rayon de 5 km compte 44 000 habitants et le rayon de 20 km, 210 000 habitants. L'A7 est coupée, la N7 est coupée, les routes départementales sont coupées, la ligne TGV est coupée... comment évacue-t-on 220 000 habitants ? Imaginez le bazar ! Les parents sont évacués à Alpexpo, à Grenoble. A la fin de la journée, je ne savais toujours pas où étaient évacués les enfants ! Dans la panique d'une vraie alerte se produiront des réactions très curieuses de la population qui ne va pas respecter les consignes de la Préfecture, ça va partir dans tous les sens avec des informations différentes... Nous avons 76 communes, 4 départements, 3 régions : organiser la communication entre tout ce monde s'annonce difficile.

Dernier point, plutôt sur le matériel. L'équipement matériel de la Préfecture n'a pas été au top : les rallonges, les multiprises... La police n'est pas équipée de tenues adaptées au contexte radiologique : ils ne peuvent pas intervenir faute de budget et malgré des demandes répétées. En l'absence de numéro de téléphone, le stock d'iode a été identifié à 11h30. Enfin, certains maires ont été brillamment absent alors que la centrale est située sur leurs communes. Tout cela m'inquiète et j'ai transmis ces observations dans un rapport qui a été envoyé au secrétaire de la CLI. Pour améliorer notre sécurité à tous, j'espère que ce sera pris en compte.

Bruno CATOEN (CFDT) : globalement une appréciation positive, les observateurs ont pu se déplacer librement dans le COD (Centre Opérationnel Départemental), accéder à toutes les salles et échanger avec l'ensemble des acteurs et le Préfet en toute simplicité, aucune question n'est restée sans réponse. Pour apporter des points complémentaires à ce qui a déjà été dit, le système de conf-call ne semble pas vraiment performant, la pression des médias n'a pas été réelle parce que c'était une école de journalisme qui ne connaissait pas le sujet. Les points forts : une bonne connaissance du sujet de la part du Préfet et les services de la Préfecture et une bonne articulation avec les conseils des services de l'ASN et l'IRSN. Chaque acteur semblait maîtriser son sujet et le test grandeur nature au CH de Montélimar semblait positif. Un questionnement : quel serait le délai du gréement du COD en week-end ou la nuit ? Ne faudrait-il pas tester

la réactivité, à l'improviste, sans jouer d'exercice derrière. Chacun a joué le jeu dans le calme mais que se passerait-il en réel ? Un questionnement aussi sur l'évacuation à 5 km : les autorités ont diffusé au même moment une information sur la non-consommation de denrées dans un périmètre de 20 km : cela pourrait générer de l'incompréhension. Dernier point : comment s'assurer la disponibilité de cars et chauffeurs suffisants pour assurer les évacuations des écoles, des EHPAD, maisons de retraites vers Grenoble ou Avignon ?

Maxime VERSINI : lit le retour de Mme FALCONE qui s'est excusée, et ce en essayant de ne pas être redondant. Mme FALCONE a témoigné de sa grande satisfaction à avoir participé à cet exercice qui a démontré une mobilisation sérieuse des acteurs de la sécurité civile et une coordination globalement efficace. Néanmoins, elle a observé une marge de progression sur la coordination entre EDF et la Préfecture dans les 2 premières heures de l'exercice. Les services de l'Etat doivent mettre à jour les bases de contacts et les outils d'alerte. Il est également essentiel que les communes recevant les flux de circulation liée à l'évacuation soient informées en temps et en heure. Pourquoi ne pas instaurer un exercice de crise à chaque mandat municipal avec les équipes en place ? Et également des formations pour les élus. La concertation entre les Préfets et les communes qui est indispensable. Enfin, Mme FALCONE a apprécié les échanges francs entre les observateurs et les services ainsi qu'avec le Préfet.

Sylvie GUENASSIA (Les amis de la Terre) : n'était pas observatrice mais souhaite poser une question complémentaire. Depuis le début de la guerre en Ukraine et les menaces qui pèsent sur la centrale nucléaire de Zaporijjia ainsi que les récentes destructions d'installations nucléaires en Iran, il est devenu clair que ces installations constituent des cibles stratégiques mettant en danger des milliers de civils vivant à proximité. Avez-vous prévu une campagne d'information pour sensibiliser les habitants du PPI aux protocoles établis par les Préfecture de la Drôme, Vaucluse, Gard et Ardèche en cas d'agression extérieure, en dehors du petit fascicule ?

Marie-Pierre MOUTON : propose que l'exploitant puisse aussi s'exprimer sur cet exercice de crise.

Clotilde PFINSTAG (EDF) : le scénario avait été élaboré par l'IRSN, EDF ne le connaissait pas, comme les autres parties prenantes. Pour EDF, l'objectif était double. D'abord, répondre de manière adaptée et dans les temps impartis au scénario pour que l'ensemble des acteurs de l'exercice puissent également jouer leurs parties. Cet objectif a été atteint. Ensuite, jouer les interactions entre les pouvoirs publics, la Préfecture, l'ASNR, et EDF sur le diagnostic et les réponses apportées à cette situation. Cette communication a bien fonctionné avec des diagnostics globalement partagés par l'ASNR et l'exploitant sur la situation d'accident fictif. Ces analyses partagées ont permis au Préfet de prendre les décisions adaptées dans les temps impartis.

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : le plan départemental de réponse à une crise d'urgence radiologique est-il accessible ? Les exercices, c'est bien, mais nous ne pouvons pas travailler sans plan ! C'est pour cela que je vous demande ce plan depuis des années.

Julien CHARRAT (Préfecture de la Drôme) : sur le périmètre évacuation/mise à l'abri, il faut savoir que ces décisions de confinement/évacuation vont dépendre de la situation et de la cinétique de l'évènement. Les habitants peuvent être confinés puis évacués, ou directement évacués...

Sur la question de l'évacuation des parents et des enfants, nous allons travailler ce point dans le cadre de l'exercice d'évacuation de 2026.

Concernant le gréement du COD le week-end ou de nuit, la Préfecture de la Drôme n'a pas de données et n'a pas connu de situation similaire récemment. Les services sont prêts et il est possible d'estimer le temps d'arrivée à 30mn/1h.

Concernant l'information des populations, vous évoquez le flyer diffusé par la région Auvergne Rhône-Alpes « les bons réflexes » créé en 2023 à l'occasion de la campagne quinquennale et destiné à l'ensemble des personnes soumises aux risques majeurs.

Jean-Claude LEMAIRE : il y a également le logo de l'Etat et le logo d'EDF sur ce flyer.

Julien CHARRAT : c'est un autre flyer, celui du rayon PPI...

Julien CHARRAT : concernant les actions de sensibilisation, toutes les personnes présentes dans le PPI sont censées être au courant des risques encourus. Dernièrement, la campagne de distribution d'iode a permis de faire un rappel sur l'ensemble des comportements à adopter en cas de crise.

Enfin, concernant le plan de réponse à un accident radiologique majeur, il existe mais il n'est pas certain qu'il puisse être diffusé.

Roland DESBORDES : à quoi sert ce plan s'il est secret ?

Julien CHARRAT : c'est un plan utilisé par les services.

Roland DESBORDES : il n'y a pas que les services qui vont jouer lors d'un accident, tout le monde va jouer !

Marie-Pierre MOUTON : j'ai l'occasion de voir le Préfet pour une réunion de travail demain et je lui ferai part de cette interrogation sur la possibilité de consulter ce plan.

Bruno CATOEN : une remarque sur la plaquette. Le PPI a été élargi à 20 km, mais a-t-elle été distribuée sur l'ensemble des communes ? Habitant Bagnols-sur-Cèze, je ne l'ai pas reçue.

Marie-Pierre MOUTON : après un exercice de crise, il y a un retour d'expérience : les points positifs et négatifs sont évalués et le travail se déroule à partir de ce qui a été observé. Elle remercie l'ensemble des membres de la CLIGEET pour leurs contributions constructives.

Jean-Claude LEMAIRE : souhaite savoir si la remarque sur la discréetion et la confidentialité le concerne ?

Marie-Pierre MOUTON : non. Celui qui était visé l'aura bien compris. Les autres ne doivent pas se sentir concernés. Donne la parole à Orano Tricastin et son directeur Pascal TURBIAULT.

3 – Présentations Orano Tricastin (cf. support en PJ)

3.1 Actualités du site Orano Tricastin

Éric BURGER (Orano) : propose de débuter par un bilan sur le volet environnement, sûreté (diapo 4). Le rapport TSN (Transparence et Sûreté Nucléaire) a été publié il y a quelques jours et peut-être consulter via le lien sur le slide.

Les résultats de la surveillance environnementale (diapo 5) ont été largement partagés lors de la visite de la CLIGEET en avril avec de nombreuses possibilités d'échanges à cette occasion. Concernant les consommations d'eau, la plateforme Orano du Tricastin a vu 90 % de son outil industriel renouvelé lors des

15 dernières années. Toutes les installations construites ont intégré l'objectif de consommations les plus réduites possibles en eau mais également en énergie. Le plus gros consommateur d'eau était Eurodif dont les deux tours aéroréfrigérantes sont actuellement en démantèlement. Cet outil industriel renouvelé a permis de réduire la consommation par 10. Orano ne se contente pas de cet acquis et a mis en place un plan d'action visant à réduire notre impact et nos consommations d'eau. Tout d'abord en améliorant nos capacités de détecter les fuites : c'est important compte-tenu des volumes traités. Ensuite, des études sont en cours sur la possibilité de recycler l'eau. Jusqu'à présent, la station de traitement des effluents chimiques fonctionnait avec les eaux du canal. Aujourd'hui, nous utilisons les eaux claires de notre station d'épuration. C'est un exemple parmi d'autres permettant d'atteindre notre objectif de descendre sous les 1000 milliers de m³ de consommation (eaux potables et eaux du canal). En 8 ans, la consommation d'eau a été réduite de 65 % soit la consommation d'eau annuelle d'une communauté de communes comme Rhône Lez Provence. Par ailleurs, si Orano n'a pas d'impact thermique sur le Rhône, nous pourrions avoir des limitations de rejets liées au débit du Rhône. Dans le cadre des réflexions pour refaire à neuf nos stations de traitements des effluents dans les prochaines années, nous allons nous doter de capacité de retenir sur site, évaporatoires par exemple, pour éviter de demander des dérogations si des situations exceptionnelles se présentaient. La consommation d'eau a augmenté entre 2023 et 2024 : c'est lié à l'activité de chantier, l'extension de GB2, l'amélioration d'autres installations ... tout cela consomme de l'eau.

Ensuite, en radioactivité (diapo 6) mesurée sur la population de référence du clos de Bonnot, les niveaux restent très bas à 0,00005 mSv. Notre réseau de surveillance, 320 points de mesures et plus de 30 000 analyses chaque année, est là pour en attester.

Sur la dosimétrie des salariés (diapo 7) par rapport à la réglementation : la dosimétrie Orano Tricastin demeure très basse, notamment par rapport à la limite de 20 mSv. Nous n'avons pas de salariés catégorisés A, uniquement des salariés catégorisés B avec une limite à 6 mSv. La dosimétrie maximale est de 2,6 mSv à l'année pour quelques salariés. C'est du même niveau pour les entreprises extérieures sur la dosimétrie opérationnelle.

Au niveau des contrôles (diapo 8), 56 inspections ASNR, mais aussi des inspections de l'ASND (Défense). Un niveau de contrôle important par le HFDS (Haut Fonctionnaire à la Défense et à la Sécurité). A titre d'exemple, il y a 3 semaines, 21 inspecteurs du HFDS sont venus de manière inopinée pendant plusieurs jours pour tester et évaluer nos capacités à réagir conformément à nos engagements. Enfin, les inspections de l'AIEA (Agence Internationale de l'Energie Atomique) ou Euratom pour la non-prolifération. Certains de ces inspecteurs sont à demeure sur le site.

Les déclarations d'évènements (diapo 9), avec une volumétrie stable. Petite évolution avec une remontée légère des niveaux 0 d'un côté, mais une baisse significative de la gravité des événements. Un évènement niveau 1 dans le périmètre de l'ASND présenté en Commission d'Information. Il s'agissait de mesures de caractérisation d'échantillons issus du démantèlement avant leur envoi à l'extérieur, et ce dans un lieu qui n'était pas prévu à cet effet.

Gestion de crise et situation d'urgence (diapo 10) : une dizaine d'exercice PUI (Plan d'Urgence Interne) ont eu lieu l'an dernier. C'est un niveau habituel. Parmi eux, sept exercices de niveau 2, soit des exercices d'environ 3h qui portent sur une ou plusieurs installations, souvent combinés à des dimensions sécuritaires, et deux exercices de niveau 3 où le PC de crise national est activé sur une durée de plus de 3h avec un évènement multi-installations.

Un niveau de formation (diapo 11) restant très élevé. Sur les 50 000 heures de formation, plus de 30 000 heures sont consacrées aux thématiques de la sûreté, de la sécurité, de l'environnement et des risques industriels.

Vis-à vis de la sécurité au travail (diapos 13 et 14), retour en 2024 au plus haut niveau dans le domaine industriel pour les équipes Orano CE (Chimie Enrichissement) avec un taux de fréquence des accidents avec arrêt à 1. Cela correspond à deux accidents avec arrêts sur l'année. Nous avions présenté un plan d'action l'an dernier : il a porté ses fruits. Nous conduisons ces actions de la même manière pour les entreprises extérieures mais un palier a été atteint. La volumétrie des entreprises extérieures est liée notamment aux chantiers, ce sont des centaines de personnes générant un volume d'heures travaillées très supérieur. Nous allons lancer des actions sur des entreprises extérieures avec des problématiques plus spécifiques, tout en poursuivant les efforts en général. Lors du *safety day*, journée consacrée à la sécurité au travail, la quasi-totalité des stands était tenue par des partenaires. Gros succès avec 800 participants.

Les visites de la CLIGEET (diapo 15), ce sont des moments qui permettent d'échanger concrètement, sur le terrain, de rencontrer les personnes et de voir la précision des gestes, notamment des professionnels du laboratoire qui ressort toujours comme un point fort avec toute la mise en œuvre. N'hésitez pas à vous inscrire aux prochaines visites.

Sûreté (diapo 16), avec aucun évènement niveau 1 depuis le 1^{er} janvier. Nous sommes dans nos chiffres habituels pour les niveaux 0, hors échelle et intéressant, ce malgré la montée en puissance des chantiers et du démantèlement.

Concernant la mise en demeure par l'ASNR (diapo 17) sur l'aire 61. Il s'agit d'une aire d'entreposage sur l'ancien périmètre de Comurhex 1, installation arrêtée aujourd'hui, dans laquelle se trouvent des fûts de matière uranifère. Orano avait un engagement d'évacuation des fûts dans des entreposages aux meilleurs standards de sûreté pour fin 2024 qui n'a pas pu être tenu. Un nouvel échéancier a été proposé à l'ASNR conduisant à une évacuation totale des matières de cette aire pour septembre 2026. Actuellement, nous sommes en avance sur le programme : plus de 80 % des fûts ont été reconditionnés et transférés.

Pascal TURBIAULT (Orano) : sur la production des usines (diapo 19), nous poursuivons la montée en production côté conversion avec un objectif 20 % plus élevé que l'an dernier qui est en passe d'être atteint. Côté Georges Besse II, les usines d'enrichissement, le taux de rendement industriel est très élevé (plus de 99 % du temps en fonctionnement). Coté ateliers, l'atelier de dénitrification de l'uranium de retraitement issu de la Hague est en ligne par rapport aux besoins de la Hague. Cet atelier a connu un arrêt technique qui s'est terminé la semaine dernière. Côté usine W, l'atelier de défluoruration de l'uranium appauvri, nous avons engagé une première étape des travaux pour retrouver la pleine capacité historique de l'atelier à 4 fours. Aujourd'hui nous sommes à 2 fours. Pour rappel l'activité du site aujourd'hui permet d'alimenter 90 millions de foyers en électricité, soit les besoins de l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. Le projet d'extension de capacité de l'usine d'enrichissement permettra de monter à 120 millions de foyers.

Concernant l'avancement du projet AMC2 (diapo 20), l'Atelier de Maintenance des Conteneurs, son activité est la maintenance des conteneurs 30B et 48Y contenant notamment l'hexafluorure d'uranium. L'atelier actuel AMC1 va être remplacé par l'AMC2 avec un démarrage prévu cet automne à la suite d'un investissement d'environ 40 millions d'euros.

La déconstruction des tours (diapo 21) a démarré début avril. C'est une déconstruction douce, à l'opposé d'une déconstruction par explosion. Le planning de déconstruction est tenu avec une fin de programme dès mi-2026. A partir du mois de septembre 2025, nous devrions commencer à déconstruire la deuxième tour. Pour cela, lorsque la première tour est réduite à 50m de hauteur, la grue est retirée et installée dans la deuxième tour. En parallèle, la première tour finira d'être déconstruite par une grue à bras de 50 mètres.

Concernant l'extension de Georges Besse II (diapo 23), le chantier est en ligne avec le planning. Il a commencé à l'été 2024 avec les travaux de génie civil, quasiment finis aujourd'hui. Le travail des charpentes a débuté sur le module 7 (premier module de l'extension qui en compte quatre). A partir de la rentrée, d'autres corps de métier vont entrer en action : électricité, contrôle commande. C'est important pour la filière française de montrer notre capacité à maîtriser les coûts et les plannings sur des projets importants comme celui-là avec un investissement de 1,7 milliards d'euros.

Le calendrier de ce projet (diapo 24), relancé mi-2022 à la suite de la situation géopolitique et notamment la guerre en Ukraine. A cette époque, les clients d'Orano ont demandé si les capacités de production pouvaient être augmentées. Ce n'était pas possible, l'usine était déjà à pleine capacité, d'où le projet d'extension. Nous avons démarré ces travaux mi-2024 avec comme objectif une mise en production de la première cascade mi-2028 et pleine production mi-2030.

Marie-Pierre MOUTON : remercie Orano Tricastin pour ces présentations et donne la parole à l'ASNR.

3.2 Bilan du contrôle mené à Orano Tricastin en 2024 (Présentation ASNR, cf. support en PJ)

Éric ZELNIO (ASNR) : les inspections menées en 2024 (diapo 5) sont stables en quantité par rapport à 2023. L'ASNR réalise chaque année une campagne d'inspections inopinées et simultanées sur la plateforme. C'est un moment fort permettant d'observer la progression de l'exploitant au fil des années sur l'homogénéité et l'inter comparaison entre les secteurs et les usines. L'an dernier, le thème de l'inspection était la radioprotection des travailleurs. Cela faisait suite à la mise en place d'une nouvelle organisation découlant d'évolutions du code du travail.

Concernant les thèmes des inspections (diapo 6), nous avons réalisé deux inspections sur la thématique préventions des fraudes, dont une en inopiné. Chaque année, il y a au moins une inspection conjointe avec l'ASND sur un thème partagé. Orano a des inspections de l'ASNR seule, de l'ASND seule et parfois l'inspection est partagée et l'an dernier le thème portait sur la surveillance des entreprises extérieures dans les installations en démantèlement. Enfin, une inspection conjointe avec la DREAL sur le thème de la prévention des pollutions. Retenez également que les thèmes soulignés n'avaient pas été contrôlés en 2023. Les lettres de suites sont disponibles sur le site internet de l'ASNR.

Sur l'appréciation des thèmes (diapo 7) : par rapport à l'ensemble des thématiques inspectées en 2024, l'ASNR analyse les thèmes qui se distinguent de manière positive, ceux qui sont à consolider et ceux qui sont jugés en retrait. Il y a peu de thèmes en retrait cette année. C'est un point positif.

Sur les évènements significatifs (diapo 8), il y a une tendance depuis plusieurs années à une quasi-extinction des niveaux 1. Cela montre les efforts de rigueur d'exploitation, d'adhérence aux référentiels d'un certain nombre de bonnes pratiques. L'ASNR relève une diminution des évènements environnement en 2024, liée aux efforts de l'exploitant pour arriver à un régime plus stabilisé notamment sur l'usine de Conversion Philippe Coste qui avait tendance à subir un certain nombre de bourrages de poudre, des transitoires qui amenaient de petits dépassements des paramètres de rejets essentiellement sur la composante chimique.

Il reste quelques évènements radioprotection qui concernent des contaminations dans les locaux industriels. Lors des phases de démarrage, notamment sur l'atelier dénitrification, l'ASNR réalise des points assez approfondis avec les équipes d'exploitation et la hiérarchie dont il ressort des marges de progrès dans la maîtrise des différentes phases. Il reste enfin quelques évènements liés à la prévention de l'incendie et notamment aux centrales de détection.

L'ASNR a retenu les grands items suivants pour Orano Tricastin (diapo 9). Le site s'est amélioré sur le suivi de la conformité des tests réglementaires. L'organisation du suivi des engagements envers l'ASNR s'est nettement améliorée : le dispositif paraît adapté et l'organisation du site est à maintenir sur cette thématique-là. Il reste quelques efforts à poursuivre sur la clôture des dossiers de modification. L'ASNR relève des efforts de l'exploitant dans ce domaine mais, dans certains secteurs, il en reste encore à fournir pour finaliser ces actions. Sur la thématique de la prévention des irrégularités et des fraudes, l'ASNR estime que les dispositions d'organisation prévues sont correctement mises en œuvre et n'a pas trouvé d'écart particuliers. La campagne d'inspections inopinées sur la radioprotection a montré des améliorations dans ce domaine. Un point jugé non satisfaisant, sans étonnement de notre part car cela fait 2 ou 3 ans que nous insistons lourdement, c'est le démantèlement de l'INB 105, l'ancienne usine de conversion. La « décision démantèlement » avait cadre l'évacuation des matières présentes sur les aires 61 et 79 au 31 décembre 2024, délai non tenu. L'ASNR note une mobilisation progressive mais de plus en plus intense des équipes d'Orano avec l'arrivée en 2024 des équipements permettant de gérer ces matières. Ces matières sont entreposées dans des bâtiments et des structures qui ne sont plus du tout aux normes de sûreté contemporaines et notre volonté, avec la mise en demeure, est d'encadrer le calendrier d'Orano pour évacuer les substances problématiques de ces aires.

Par ailleurs, Orano envisage de fortes évolutions sur ces installations de traitement des flux d'effluents, à la fois pour faire face aux augmentations de production mais aussi en lien avec les besoins de jouvence de certaines installations assez anciennes. L'an dernier, l'ASNR a reçu les premiers dossiers liés à ces projets. Les suivants ont été livrés également et nous sommes en train d'expertiser les options proposées qui permettront de disposer d'installations plus performantes aux standards de sûreté améliorés.

3.3 Temps d'échanges

Marie-Pierre MOUTON : ouvre le temps d'échanges et donne la parole à Bruno CATOEN de la CFDT.

Bruno CATOEN (CFDT) : une petite remarque sur la présentation d'Orano. Nous avions déjà fait remarquer en 2023 et 2024 que les niveaux 1 ne sont pas des anomalies mais des incidents. Il faudrait veiller à utiliser les bons termes de l'échelle INES des évènements.

Une question sera pour l'ASNR sur le processus des mises en demeure : est-ce l'exploitant qui propose la date et vous la validez ? Ou est-ce l'ASNR qui fixe la date ?

Éric ZELNIO : il faut distinguer l'engagement de l'exploitant qui, éventuellement peut être réaménagé, de celui qui est cadre par une décision, voire un décret aux termes plus figés. Le code de l'environnement et les pratiques de l'ASNR prévoient de commencer par une Demande d'Action à Traitements Prioritaires (DATP). Les lettres d'inspection sont segmentées en trois parties : les DATP, les autres demandes et les observations. Une DATP a pour objectif d'attirer l'exploitant sur un sujet que l'ASNR juge préoccupant. Quand cela ne suffit pas, l'ASNR peut rédiger un rapport contradictoire avant mise en demeure. Cela ne figure pas dans la lettre de suite. L'exploitant répond et apporte des arguments ou des actions que l'ASNR juge suffisantes, ou pas. Dans le cas d'une échéance, l'ASNR attend le dépassement de l'échéance et vient contrôler la non-réalisation des actions demandées. Dès lors, l'ASNR propose une mesure qui n'est pas une sanction mais une mesure d'encadrement des délais. Si l'exploitant ne respecte pas le délai de la mise en demeure, alors il s'expose à des sanctions.

Sylvie GUENASSIA (Les amis de la Terre) : concernant les PFAS, ces polluants éternels qui polluent l'air, les sols et l'eau, pourriez-vous indiquer si la surveillance de ces substances sera intégrée à partir de 2025 dans la surveillance environnementale en amont et en aval du cours d'eau qui traverse la plateforme Orano.

Eric ZELNIO : Lorsque le ministère en charge de l'écologie et la direction générale de la prévention des risques et des pollutions édictent, pour toutes les installations classées, un certain nombre de mesures telles que la recherche des rejets et la détection des PFAS, l'ASNR fait une démarche similaire. Nous avons fait l'exercice pour toutes les INB qui ont des rejets et l'ASNR constate que l'eau du Rhône contient des PFAS à l'entrée et à la sortie des installations... mais dans les procédés INB, il n'y pas de composants qui vont aller aggraver significativement ce type de pollutions. S'il advenait qu'une installation mesure des PFAS de manière significative ou soit à l'origine d'une de ces substances, l'ASNR compléterait ses prescriptions rejets pour demander un contrôle régulier de ce type de molécules.

Pascal TURBIAULT (Orano) : nous avons fait une analyse complète de nos procédés pour vérifier que nous ne générions pas de PFAS sur nos installations. Il ressort que nous n'avons pas de procédés générant des PFAS. Orano observe des PFAS en entrée et en sortie de site mais n'en génère pas.

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : les fluides frigorigènes font bien partie de la famille des PFAS ?

Pascal TURBIAULT : pour les fluides frigorigènes, nous effectuons un suivi de l'ensemble des fuites : soit les faibles fuites et, dès qu'une fuite plus significative survient, nous déclarons un évènement. Nous avons un plan d'action de fiabilisation de nos installations pour comprendre les fuites et les éviter.

Roland DESBORDES : pourrions-nous évoquer l'avis de la CLIGEET sur l'AMC2 et le travail qui a été mené par le groupe de travail (GT) ?

Maxime VERSINI : la CLIGEET a été consultée le 05 mai dernier sur les projets de décision encadrant les rejets et prélèvements de la future installation AMC2 mais également des parcs d'entreposage de plusieurs INB. La CLIGEET a 3 mois pour rendre son avis. Un groupe de travail s'est réuni sur ce sujet à la suite d'un appel à volontaire. M. Desbordes a été le seul participant. A noter que nous avons également mobilisé le bureau d'étude accompagnant la CLI. Le GT s'est réuni le 12 juin, la CLIGEET a fourni un certain nombre de questions qui figurent dans le rapport et un certain nombre de remarques spécifiques en conclusion de ce rapport portant par exemple sur le sujet des rayonnements aux clôtures en lien avec les parcs d'entreposage, également sur la question de la gestion des eaux pluviales. Le rapport de la CLI a été adopté par le bureau le 1^{er} juillet, veille de la CLI. Le secrétariat se propose de transmettre le rapport de la CLI à l'ensemble des membres.

Bruno CATOEN : lors de l'assemblée générale de l'ANCCLI, il nous a été remis une carte postale avec un QR code qui renvoie vers un site internet des services de l'Etat recensant l'ensemble des pharmacies qui participent à la distribution d'iode.

Maxime VERSINI : la lettre d'information de la CLIGEET dédiée à la campagne de distribution d'iode et parue au mois de mars intégrait un lien vers cette même carte.

Marie-Pierre MOUTON : remercie Mme la Sous-préfète de Nyons pour sa première participation à la CLI, M. Zilio, Vice-Président de la CLI, remercie également la commune de Suze-la-Rousse qui nous met à disposition cette salle parfaitement adaptée à notre séance plénière. Souhaite un bon été à tous les membres et partenaires et donne rendez-vous pour la réunion publique qui aura lieu le mardi 30 septembre à Châteauneuf-du-Rhône.